

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 17/002/2007 – ÉFAI

10 décembre 2007

Informations complémentaires sur l'AU 323/07 (MDE 17/001/2007, 4 décembre 2007) - Peine de mort / Exécution imminente

KOWEÏT

Marilou Ranario (f)

Le 9 décembre, l'Émir Sheikh Sabah al Ahmed al Jaber al Sabah a commué la peine de mort prononcée contre Marilou Ranario en une peine de réclusion à perpétuité.

Cette décision fait suite à une demande personnelle de la présidente des Philippines, Gloria Macapagal Arroyo. L'Émir aurait déclaré : « *En temps normal, je n'interviens pas dans les procédures judiciaires [...] Mais puisque vous êtes venue en personne plaider en faveur de cette femme, je ne signerai pas le décret d'exécution. Cela fait partie de mes pouvoirs [...] Je commuerai sa sentence en réclusion à perpétuité et lorsque les autres parties auront signé la grâce, je réduirai à nouveau sa peine.* »

Marilou Ranario, employée domestique, avait été arrêtée le 11 janvier 2005, lendemain du meurtre de sa patronne, morte poignardée. Selon son avocat, elle souffre de paranoïa ; elle avait été maltraitée à de multiples reprises par la victime, et l'aurait poignardée par crainte de nouveaux sévices. Sa condamnation à mort avait été prononcée le 28 septembre 2005.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.